

Le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 à partir du lundi 28 février 2022 :

L'accueil, la sortie des élèves et la récréation restent échelonnés.

La fin du **port du masque à l'extérieur** dans les écoles pour les élèves et les personnels. (Les élèves devront avoir un masque en classe et prévoir un petit sac plastique pour ranger leur masque à l'école).

L'allègement des règles de limitation de **brassage** (par niveau ou groupe) notamment pendant les temps de restauration.

ATTENTION

Le protocole pour les cas contacts **ne changera pas** pour les deux prochaines semaines contrairement à ce qui se pratique en métropole :

Jusqu'au 11 mars 2022, les élèves cas contacts de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal doivent réaliser des autotests à J0, J2 et J4.

La déclaration sur l'honneur du responsable légal attestant la réalisation des tests sera toujours demandée pour ces deux prochaines semaines.

Les élèves cas contacts ayant **contracté la Covid-19** depuis moins de deux mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage et d'isolement.

Respectons les gestes barrières plus que jamais :

- Aérer les pièces
- Porter le masque dans les lieux clos ou dans les espaces où la distanciation physique n'est pas possible
- Se laver régulièrement les mains
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres